



Session ordinaire 2022-2023

JS/PG,LW,CE

P.V. PETI 02

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2022

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. Examen de 23 nouvelles demandes de pétition publique et de 7 nouvelles demandes de pétition ordinaire
2. Addendum (Suivi des pétitions en cours d'instruction)
3. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Gilles Baum remplaçant M. Gusty Graas, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Cécile Hemmen remplaçant Mme Lydia Mutsch, M. Max Hengel, M. Fernand Kartheiser, M. Jean-Paul Schaaf

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gusty Graas, Mme Lydia Mutsch
Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

*

1. Examen de 23 nouvelles demandes de pétition publique et de 7 nouvelles demandes de pétition ordinaire

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2474** - Pour l'interdiction des réseaux sociaux avant 16 ans.*

Dépôt: le 04.10.2022 à 13:52

Pétitionnaire: Florence Hachez

*Demande de pétition publique **2475** - Déclarer la Russie comme un État soutenant le terrorisme*

Dépôt: le 04.10.2022 à 15:40

Pétitionnaire: Nicolas Zharov

*Demande de pétition publique **2478** - Raccourcir le délai de remboursement de la CNS*

Dépôt: le 05.10.2022 à 08:15

Pétitionnaire: Vitor Da Costa Vilela

*Demande de pétition publique **2480** - Remboursement de la part de la CNS pour les produits d'hygiène féminine (tampons, bande hygiénique)*

Dépôt: le 05.10.2022 à 19:36

Pétitionnaire: Joana Mouriz

*Demande de pétition publique **2483** - Zousätzlechen Congésdag/schoulfräi op dem eegene Gebuertsdag!*

Dépôt: le 07.10.2022 à 10:31

Pétitionnaire: Charel Dormans

*Demande de pétition publique **2488** - Éliminer les avances énergétiques (Gaz, Électricité et Eau) par des factures mensuelles de consommation réelle.*

Dépôt: le 12.10.2022 à 10:14

Pétitionnaire: Jonathan Verpillot

*Demande de pétition publique **2492** - L'administration luxembourgeoise a un système de communication très lourd en papier.*

Dépôt: le 12.10.2022 à 21:07

Pétitionnaire: Mustafa Zohair

*Demande de pétition publique **2494** - Keng weider Tramslinn duerch d'Stad*

Dépôt: le 14.10.2022 à 09:15

Pétitionnaire: Roger Jean Paul Braun

*Demande de pétition publique **2496** - Index soll un de Salaire gekoppelt gin*

Dépôt: le 15.10.2022 à 15:59

Pétitionnaire: Joé Schmit

*Demande de pétition publique **2502** - Compensation financière pour travailleurs essentiels, non éligibles au télétravail.*

Dépôt: le 19.10.2022 à 13:18

Pétitionnaire: Geoffrey Aubert

*Demande de pétition publique **2503** - Développement de véhicules aériens sans pilote (UAV) et de nouveaux systèmes anti-aériens par le Ministère de la Défense.*

Dépôt: le 19.10.2022 à 21:16

Pétitionnaire: Antonio Rodriguez

*Demande de pétition publique **2504** - Garantir et améliorer l'accès utile, rapide et équitable aux moyens de diagnostic d'imageries médicales (la mammographie, la coloscopie, l'IRM, la densitométrie, le scanner, etc.)*

Dépôt: le 19.10.2022 à 22:02

Pétitionnaire: Isabelle Faber

*Demande de pétition publique **2470** - Inscrire dans la Constitution luxembourgeoise le droit de payer en espèces de façon illimitée*

Dépôt: le 27.09.2022 à 14:40

Pétitionnaire: Jorge Manuel Dos Santos Simões

AVIS NEGATIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis négatif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2482** - Entzug des Sorgerechts, ein komplettes Kontaktverbot, einschließlich Annäherungsverbot bei narzisstischen Elternteilen*

Dépôt: le 07.10.2022 à 09:08

Pétitionnaire: Claudia Avenanti

Motivation :

La Commission des Pétitions s'estime non compétente pour instruire la pétition publique 2482. Les membres de la commission constatent que le sujet évoqué par la pétitionnaire relève du domaine de compétence des tribunaux. Par ailleurs, un juge qui doit décider dans une instance de divorce du droit d'avoir la garde des enfants ne se limitera pas à considérer exclusivement un seul critère, mais tiendra compte de la situation d'ensemble et en particulier du droit des enfants de fréquenter leurs deux parents. La commission considère de plus qu'il n'est pas envisageable de définir clairement le concept de narcissisme dans une loi, rendant l'application d'un tel dispositif légal plus qu'hasardeux et donnant lieu, le cas échéant, à des situations abusives.

*Demande de pétition publique **2497** - Pour l'amélioration du service Vél'oh! à Luxembourg / l'annulation du contrat avec le groupe industriel JCDecaux*

Dépôt: le 16.10.2022 à 11:37

Pétitionnaire: Raphaël Thomas

Motivation :

La pétition 2497 relève d'une compétence exclusivement communale. La Commission des Pétitions communiquera la demande de pétition à l'administration communale de la Ville de Luxembourg.

*Demande de pétition publique **2501** - Solidarité pour tous. La Chambre des Députés renonce au solde jusqu'aux élections 2023. / Solidarität für alle. Die Kammer der Abgeordneten freiwillig ohne Lohn bis zu den Wahlen 2023.*

Dépôt: le 18.10.2022 à 14:57

Pétitionnaire: Ben Schronen

Motivation :

La demande de pétition publique 2501 est irrecevable car elle est de nature discriminatoire. Elle vise en effet à refuser un droit à une catégorie de personnes par rapport à d'autres catégories de citoyens. La pétition est par ailleurs non compréhensible en ce qu'elle prétend apprendre la solidarité aux citoyens en refusant une rémunération à une catégorie de personnes. Une pétition publique doit être le reflet d'un intérêt général. Or, le fond même de la pétition 2501 y contrevient.

A REFORMULER

*Demande de pétition publique **2477** - Pour une protection cohérente et efficace du patrimoine architectural luxembourgeois*

Dépôt: le 04.10.2022 à 17:36

Pétitionnaire: Karin Waringo

Motivation :

L'auteure de la pétition affirme à l'endroit de la motivation que son débat public du 21 octobre 2020 n'aurait mené qu'à de vagues promesses en vue de l'adaptation de la nouvelle loi sur la protection du patrimoine architectural. A la lecture de ce passage, l'impression naît que ni ce débat public, ni les réunions de commissions subséquentes, ni la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel n'auraient eu une quelconque incidence. Or, les membres de la commission estiment que le contraire est le cas et qu'en particulier, la loi prémentionnée constitue une avancée notable. Les membres de la commission prient dès lors la pétitionnaire de s'abstenir à éveiller une impression dénigrante par le texte de la pétition, ceci d'autant plus qu'elle a à nouveau recours à l'instrument des pétitions publiques pour promouvoir sa cause. Les membres de la commission comprennent à la lecture de la demande de pétition publique que l'auteure entend aller plus en avant en matière de protection du patrimoine architectural. Dès lors, elle est priée de bien vouloir focaliser le texte de la pétition sur ses revendications.

*Demande de pétition publique **2479** - Accord du droit de travail aux membres de famille d'un ressortissant de pays tiers: Les femmes qui rejoignent leurs maris pour s'installer au Luxembourg sont victimes d'une loi qui les interdit d'exécuter une activité salariée. Les employeurs refusent de leur faire des permis de travail, car le processus prend beaucoup de temps. Ces femmes se trouvent complètement dépendantes de leur mari*
: '(

Dépôt: le 05.10.2022 à 12:54

Pétitionnaire: Zeineb Chaouabi

Motivation :

La pétitionnaire est priée de reformuler l'intitulé de la pétition, de sorte à permettre à d'éventuels signataires de pouvoir dire « oui, je soutiens cette pétition ». A cet effet, il serait fort utile si la pétitionnaire se limite à indiquer dans l'intitulé qu'elle désire alléger les critères et les formalités pour l'obtention du droit à travailler pour une personne ressortissante d'un pays tiers ayant rejoint son conjoint qui réside déjà au Luxembourg. La pétitionnaire est également priée d'envisager le cas de figure d'un mari qui rejoint son épouse, et non seulement le cas inverse, celui d'une épouse qui rejoint son mari. Par ailleurs, comme une pétition publique doit répondre à un intérêt général, l'auteure de la pétition est priée de supprimer toute référence à son cas personnel.

*Demande de pétition publique **2481** - Upassen vun den "Avertissements Taxés" Tariffer*
Dépôt: le 06.10.2022 à 12:59
Pétitionnaire: Gérard Koneczny

Motivation :

Le pétitionnaire affirme que les tarifs des avertissements taxés n'auraient pas été adaptés au cours des 20 dernières années. Il s'agit d'une erreur. Les tarifs ont été adaptés en 2015. La commission prie le pétitionnaire d'en tenir compte et de modifier le texte de sa pétition en conséquence.

*Demande de pétition publique **2487** - LE DROIT D'ÉTABLISSEMENT / En tant que citoyen Luxembourgeois de nationalité Belge, je fais cette pétition en mon nom et au nom de tous les citoyens qui ont subi le même sort que moi. / Où vous en êtes avec le projet de loi pour la réforme du droit d'établissement. Dossier parlementaire:7989 / Les PME attendent que ce projet sera plaidé et voté pour approbation.*

Dépôt: le 11.10.2022 à 17:02
Pétitionnaire: Fadhel Akremi

Motivation :

Le pétitionnaire est prié de s'abstenir à formuler des questions à l'endroit de l'intitulé. L'intitulé doit permettre de comprendre l'objet de la pétition et doit également permettre à un éventuel signataire de se dire « oui, je soutiens cette pétition ».

Par ailleurs, le pétitionnaire est prié de supprimer tous les pronoms et références personnels, car une pétition doit être le reflet d'un intérêt général et non d'un intérêt particulier.

Les membres de la commission prient encore le pétitionnaire d'indiquer brièvement l'objet et les points saillants du projet de loi auquel il se réfère, ceci également en vue de permettre à d'éventuels signataires de comprendre l'enjeu de la pétition.

Finalement, la commission tient à rendre le pétitionnaire attentif à une erreur d'orthographe. Le pétitionnaire écrit : « ...pour nous seigneur... » - or, il a probablement voulu dire « ...pour les seniors... »

*Demande de pétition publique **2489** - Mise en place d'une commission d'enquête pluridisciplinaire indépendante censée conclure sur la réalité sanitaire, statistique, scientifique et politique pour la période Covid-19 au Luxembourg*

Dépôt: le 12.10.2022 à 12:00
Pétitionnaire: Amar Goudjil

Motivation :

La commission vous demande au pétitionnaire de se limiter à exprimer sa revendication relative à une commission sans s'adonner à des divagations erronées et intenable.

*Demande de pétition publique **2491** - Schwammen no 7ième ofschafen*

Dépôt: le 12.10.2022 à 18:33

Pétitionnaire: Luna Cabral Costa

Motivation :

La motivation de l'intérêt général proposée par la pétitionnaire ne semble pas être très pertinente aux yeux des membres de la commission. L'impression s'en dégage qu'il s'agit d'une requête qui est faite à titre personnel au lieu de placer la pétition dans un contexte général. Il convient dès lors de modifier l'argumentation de la pétition. Par ailleurs, les membres de la commission tiennent à signaler qu'il est possible d'obtenir une dispense pour les cours de natation, de sorte à ce que personne n'est obligé d'éprouver des circonstances telles que décrites par la pétitionnaire.

*Demande de pétition publique **2493** - Interdiction du mariage blanc au Luxembourg.*

Dépôt: le 13.10.2022 à 08:21

Pétitionnaire: Jacques Parasch

Motivation :

Les membres de la commission constatent que les mariages blancs ne sont pas autorisés, mais difficiles à contrôler. Il faudrait dès lors que la demande de pétition soit focalisée sur des barrières supplémentaires à envisager pour éviter une telle pratique. Par ailleurs, les membres de la commission constatent que l'argumentation à la base de la pétition n'est pas pertinente. L'auteur de la pétition fait en effet un amalgame entre mariage blanc, familles monoparentales et un assassinat dont on ne connaît pas la cause. Il est donc prié de s'abstenir à faire de tels amalgames.

*Demande de pétition publique **2495** - Selwecht Classe d'impôt fir Famillen déi eng garde alternée hun*

Dépôt: le 14.10.2022 à 14:48

Pétitionnaire: Daniel Boujong

Motivation :

Les membres de la commission hésitent à comprendre l'objet de la pétition. Dès lors que la classe d'impôt 1A est octroyée au parent recevant les allocations familiales, il apparaît que la classe d'impôt n'est pas en cause, mais plutôt la distribution des allocations familiales. Partant, la commission prie le pétitionnaire de bien vouloir lui préciser s'il vise une autre forme de distribution des allocations familiales en cas de garde alternée d'un enfant et de reformuler le texte de sa pétition en conséquence.

Échange de vues

En ce qui concerne la demande de pétition publique **2477** - *Pour une protection cohérente et efficace du patrimoine architectural luxembourgeois*, Madame la Présidente regrette que l'auteure n'ait pas considéré favorablement le fait qu'un débat public sur le même sujet a déjà eu lieu et que ce débat a eu des conséquences positives, notamment au niveau des dispositions de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel. L'oratrice constate en particulier qu'à l'issue dudit débat public, l'on n'était pas seulement en présence de simples promesses, mais que des éléments concrets ont été retenus sur le plan législatif. Monsieur le Député André Bauler constate également pour sa part que la loi prémentionnée est très étoffée et il estime qu'il est exagéré d'avancer sans fin des revendications auxquelles il est déjà largement rendu compte sur le plan législatif. Madame la Députée Cécile Hemmen rejoint l'orateur précédent et estime qu'il convient

de demander une reformulation à la pétitionnaire car le texte initial de la pétition peut prêter à confusion. Madame la Députée Simone Asselborn-Bintz estime également que la loi prémentionnée offre déjà un dispositif de protection subsistant et l'oratrice pense que la pétitionnaire devrait en tenir compte. L'oratrice espère que l'on ne recevra pas systématiquement une pétition à la suite de chaque texte législatif voté par la Chambre des Députés, revendiquant toujours de nouvelles dispositions légales. Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf constate pour sa part que le texte de la pétition sous examen ne contient aucune formulation insultante et ne présente qu'un avis divergent de la pétitionnaire. L'orateur estime que la pétition est recevable. Madame la Députée Simone Asselborn-Bintz estime que la formulation relative aux « vagues promesses » ne correspond pas aux conclusions du débat public sur la thématique de la protection du patrimoine architectural et ne correspond pas non plus aux termes de la loi prémentionnée. La commission décide de demander à la pétitionnaire de bien vouloir reformuler son texte en tenant compte des remarques faites lors du présent échange.

Concernant la demande de pétition publique **2480** - *Remboursement de la part de la CNS pour les produits d'hygiène féminine (tampons, bande hygiénique)*, il est à noter que le secrétariat de la commission a remplacé à l'intitulé le terme « OB » par le terme « tampons », ceci sur demande des membres de la commission et suivant une pratique récemment décidée par la commission qui consiste à modifier de sa propre initiative des termes à l'intitulé d'une pétition si leur signification est assez claire pour procéder de la sorte. Il s'agit en particulier d'écrire en toutes lettres des abréviations employées par les pétitionnaires ou, comme dans le cas présent, de remplacer un nom de marque par un terme générique.

Quant à la demande de pétition publique **2489** - *Mise en place d'une commission d'enquête pluridisciplinaire indépendante censée conclure sur la réalité sanitaire, statistique, scientifique et politique pour la période Covid-19 au Luxembourg*, Madame la Présidente s'offusque de certaines affirmations avancées par le pétitionnaire. En l'occurrence, l'oratrice se montre choquée à propos des passages suivants, relevés dans la foulée : « ...la réalité comptable...qui nous a été présentée jusqu'ici par le gouvernement et les médias, est complètement différente de la réalité que nous observons en l'état actuel des choses... » ; « Avec le recul, force est de constater que les mesures politiques et policières destinées à faire face à cette situation dite « pandémie » n'étaient rien d'autre que des mesures de coercition mentale destinées à contraindre et à soumettre psychologiquement les individus dans le seul but qu'ils se laissent injecter un produit pharmaceutique dont ils ignorent tout ». Monsieur le Député Marc Hansen relève que le pétitionnaire affirme que les experts consultés par le monde politique n'auraient pas été indépendants, ce qui est faux. Monsieur le Député constate que ce genre d'affirmation est récurrent et se heurte régulièrement à des explications qui tentent de redresser l'erreur, mais sans succès. Il s'agit en fait d'un échange incessant et infructueux de points de vues divergents. L'orateur constate que ce genre d'affirmations erronées, voire mal intentionnées, a surgi à plusieurs reprises dans différents débats publics qui ont déjà eu lieu en 2022. Il convient de constater qu'il subsiste une divergence de vues quant au fond. L'orateur signale qu'il s'agit en fait de considérer les avis de la majorité des experts de par le monde, à l'opposé de l'avis d'une minorité qui tente d'éconduire les arguments de la majorité des scientifiques. D'une manière générale, Monsieur le Député soulève la question de savoir comment la commission entend désormais traiter ce genre de situation. Si l'on demande une reformulation au pétitionnaire et si un débat public aura lieu, il est à parier que l'on discutera de nouveau de vaccins-poison, autorisés ou non, d'obligation vaccinale, etc., mais pas de la thématique inhérente, respectivement apparente, de la présente pétition.

Madame la Présidente estime également qu'il n'est pas tolérable que des contenus qui diffèrent de l'objet d'une pétition et de son intitulé apparaissent subrepticement lors d'un

débat. En fin de compte, on risque de rééditer toujours le même débat public. L'oratrice pense que la demande d'avoir une commission d'enquête indépendante est recevable, mais que les propos avancés dans la motivation doivent être reformulés.

Monsieur le Député Fernand Kartheiser réagit par rapport à une remarque faite par Monsieur le Député Marc Hansen, concernant les avis majoritaires et minoritaires dans le monde scientifique. L'orateur pense que la science est faite de doutes et de questions. Il signale que les travaux d'Albert Einstein furent au départ peu partagés par la communauté scientifique et il pense qu'une personne peut avoir raison à elle seule. Par ailleurs, Monsieur le Député remarque que les membres de la commission savent ce qu'il pense de la Commission des Pétitions.

Monsieur le Député Marc Hansen rappelle que des experts luxembourgeois ont été consultés lors de la pandémie et que leurs avis se sont recoupés avec les avis d'experts internationaux. L'orateur pense qu'une décision politique ne peut pas être fondée sur un avis isolé tel que Monsieur Kartheiser vient de le suggérer. Le fondement des décisions doit être le consensus le plus large. Quant aux travaux d'Albert Einstein, il est à noter que le monde scientifique a évolué, mais il faut aussi admettre qu'une thèse individuelle n'est pas forcément une thèse juste. L'orateur pense également qu'il serait politiquement dangereux de choisir arbitrairement une opinion isolée pour fonder des décisions politiques.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo estime que chacun est en droit de revendiquer une commission d'enquête indépendante. Il rappelle qu'une enquête de la part de l'OCDE vient d'être récemment publiée au sujet de la gestion de la pandémie par le Luxembourg. Par contre, ce qui est tout à fait inacceptable, sont des affirmations non scientifiques, comme par exemple de nier qu'il y ait eu une pandémie. Il est également aberrant de prétendre qu'il n'y ait pas eu de surmortalité. Monsieur le Député estime que le pétitionnaire devra se contenter à formuler sa revendication relative à l'instauration d'une commission d'enquête indépendante sans s'adonner à des fabulations.

Madame la Présidente répète les passages qu'elle trouve choquant, notamment ceux relatifs à une coercition mentale et à la torture psychologique. L'oratrice s'insurge et constate qu'elle n'a pas poursuivi de tels objectifs en votant pour les projets de loi sur la lutte contre le Covid-19.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo ajoute que les députés ne sont en effet pas des bourreaux.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf rejoint Monsieur le Député Di Bartolomeo et estime que le pétitionnaire doit se limiter à énoncer de manière neutre sa revendication relative à une commission indépendante. L'orateur souligne que le pétitionnaire devra faire abstraction de fausses affirmations.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo précise que l'on devra demander au pétitionnaire de se focaliser sur sa revendication principale sans énumérer dans cette demande toutes les insinuations auxquelles il s'est adonné.

Concernant la demande de pétition publique **2493** - *Interdiction du mariage blanc au Luxembourg*, Madame la Présidente pense que le texte de la motivation doit être étoffé davantage. En particulier, l'oratrice estime que les liens que fait le pétitionnaire entre un mariage blanc et des familles monoparentales ou un meurtre qui a récemment défrayé la chronique sont dépourvus de sens. Monsieur le Député Gilles Baum constate que la

notion de mariage blanc n'est pas connue en droit, mais que le droit pénal exige qu'un couple marié habite ensemble. Or, cela n'est pas contrôlé. Force est également de constater que des mariages blancs existent de fait. Par ailleurs, l'orateur estime que l'amalgame que le pétitionnaire fait entre mariage blanc, familles monoparentales et le fait divers prémentionné rend la pétition irrecevable. Monsieur le Député Marc Goergen, sur base de la considération qu'un agent de l'état civil peut en cas de doute relatif à la réalité d'un mariage en informer le parquet, conclut que le mariage blanc n'est pas licite et que donc la pétition sous examen est sans objet et superfétatoire. Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf informe les membres de la commission de ses expériences vécues dans le cadre d'une administration communale. Il confirme que le parquet peut, en cas de doute, être contacté par les agents de l'état civil même au préalable de la cérémonie de mariage. Par ailleurs, l'orateur fait état de rumeurs circulant au sein des agents des états civils (et dans la presse française) qui concernent des pratiques douteuses qui existeraient autour des mariages blancs. Monsieur le Député Gilles Baum répète que l'amalgame entre mariage blanc, familles monoparentales et un meurtre n'est pas admissible. La commission décide finalement de demander une reformulation au pétitionnaire.

DEMANDES DE PÉTITION ORDINAIRE

*Demande de pétition **ordinaire 2484** - Adapter le montant des seuils des saisies sur l'index*

Dépôt: le 08.10.2022 à 11:02

Pétitionnaire: Daniel Steinmann

La commission décide de demander une prise de position à Madame la Ministre des Finances.

*Demande de pétition **ordinaire 2485** - Depressiounen*

Dépôt: le 09.10.2022 à 10:50

Pétitionnaire: David Cortezzi

La commission décide de demander une prise de position à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale.

*Demande de pétition **ordinaire 2486** - Priorité pour les personnes à mobilité réduite*

Dépôt: le 10.10.2022 à 12:53

Pétitionnaire: Kimberley Duarte

La commission décide de demander une prise de position à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration ainsi qu'à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

*Demande de pétition **ordinaire 2490** - LateNight Bus*

Dépôt: le 10.10.2022 à 22:28

Pétitionnaire: Fabio Da Silva Manaia

La commission décide de communiquer la pétition à la commune de Pétange.

*Demande de pétition **ordinaire 2498** - Réajustement du barème d'impôt à l'inflation*

Dépôt: le 16.10.2022 à 14:23

Pétitionnaire: Armand Bandiera

La commission décide de demander une prise de position à Madame la Ministre des Finances.

*Demande de pétition **ordinaire 2500** - Demande d'amélioration du projet de loi 8082 déposé le 10.10.2022 concernant l'impôt sur la non-occupation de logements*

Dépôt: le 17.10.2022 à 21:21

Pétitionnaire: Patrick Schneider

La commission décide de demander une prise de position à Monsieur le Ministre du Logement.

*Demande de pétition **ordinaire 2505** - Zweet Stuf vun der Demande fir d'Erhuelung vun Nationalitéit, nom Artikel 89 vum Gesetz vum 8. März 2017 iwwert d'lëtzebuergesch Nationalitéit*

Dépôt: le 19.10.2022 à 02:43

Pétitionnaire: Carina Maria de Souza Goulart

La commission constate que Madame la Ministre de la Justice a saisi la commission d'une prise de position relative à la pétition 2338, qui concerne le même sujet que celui de la pétition 2505. Il est dès lors décidé de transmettre cette prise de position à l'auteure de la pétition 2505.

2. Addendum (Suivi des pétitions en cours d'instruction)

DEMANDES DE RECLASSEMENT EN PETITIONS ORDINAIRES

La commission décide du reclassement en pétition ordinaire des pétitions publiques suivantes :

Pétition publique 2245 - Sanctionner le Gouvernement russe suite à l'invasion de l'Ukraine en déclarant l'ambassadeur de la Fédération de Russie persona non grata au Grand-Duché de Luxembourg (*48 signatures*)

Pétition publique 2305 - Ausweisung von russischen Diplomaten (*34 signatures*)

Pétition publique 2322 - Remboursement des accises et de la TVA sur les carburants et l'énergie aux résidents, travailleurs frontaliers et entreprises luxembourgeoises (*182 signatures*)

Pétition publique 2325 - STOP Freedefeier! Feuerwerk! Feux d'artifices! Firework! (*578 signatures*)

Pétition publique 2344 - Systematische und massive Kriegsverbrechen sowie Verbrechen gegen die Menschlichkeit in der Ukraine. / Crimes de guerre systématiques et massifs et crimes contre l'humanité en Ukraine. (*39 signatures*)

Pétition publique 2362 - Fir de Majorzsystem bei de Gemengewalen bei Gemengen bis zu 15.000 Awunner. / Pour le système à la majorité relative aux élections communales dans les communes jusqu'à 15 000 habitants. (*313 signatures*)

Pétition publique 2376 - Dans le but de pacifier les relations entre ex-conjoints et d'augmenter la vitesse des demandes de remboursements liées aux dépenses pour les enfants. Le temps de remboursements de sommes demandées de manière précise, justifiée et répétée doit être égal au temps entre l'émission de la facture et la réclamation à l'autre partie. (*16 signatures*)

Pétition publique 2378 - Réglementation relative aux chiens promenés (179 signatures)

Pétition publique 2381 - Pour l'absence et protection des salariés (Femmes ou hommes) recouvrant à la procréation médicale assistée (PMA) / Fir de Fraen en Congé de maladie ze erméiglechen am Zesummenhang mam Traitement vun der kënstlecher Befruchtung (118 signatures)

Pétition publique 2392 - Permis de conduire - Fahrerlaubnisrecht -. Gegenseitige länderübergreifende Anerkennung der Führerscheinerweiterungen - B196 (Deutschland) und B100 (Luxemburg) (78 signatures)

Pétition publique 2397 - Pass 10 Joer valabel (279 signatures)

PRISES DE POSITION DU GOUVERNEMENT

Pétition 2445 - Temps partiel et télétravail

Information du 11 octobre 2022 de la part de Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

La commission constate que la demande de prise de position relative à a pétition 2445 est à adresser à Madame la Ministre des Finances.

Pétition 2450 - Pétition pour faire appliquer des mesures visant à réduire la consommation d'énergie durant les heures de fermeture des bureaux et des commerces
Prise de position du 12 octobre 2022 de la part de Monsieur le Ministre de l'Énergie

La commission décide de transmettre la prise de position au pétitionnaire.

3. Divers

Le pétitionnaire, auteur de la pétition 1330, souhaite obtenir une réponse de la part de Madame la Ministre de la Santé suite à sa réaction (celle du pétitionnaire) au sujet de la prise de position ministérielle concernant la pétition publique 1330 - Mise en place de zones fumeurs publiques et interdiction de fumer dans la rue, renforcement de la lutte contre le jet des mégots de cigarettes sur la voie publique.

La commission décide de demander une prise de position à la suite de la réaction du pétitionnaire à Madame la Ministre de la Santé et à Madame la Ministre de l'Environnement.

*

La prochaine réunion de la commission consacrée à l'examen des nouvelles demandes de pétition publique est fixée au 16 novembre 2022.

*

Madame la Présidente rappelle les dates des prochains débats publics : le 9 novembre 2022 (pétition publique 2332 relative à l'introduction d'un congé parental de 9 mois) et le 30 novembre 2022 (pétition publique 2384 relative à l'introduction de 2 jours de télétravail par semaine).

L'auteur de la pétition publique 2345 relative à une semaine de travail de 35 heures hésite à participer à un débat public, craignant la réaction de son employeur. Partant, une date pour ce débat public n'est pas encore fixée...

Luxembourg, le 4 novembre 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact